

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 19 Janvier 2009

Conseillers présents :

Mesdames et Messieurs BADOZ Robert, BAZIN Nicolas, BENOIT Michel, COLIN Pascal, DILLSCHNEIDER Jean-Paul, DONEY Martine, FAIVRE Michel, GAILLARD Simon, GULLAUD Claude, MAIROT René, MARTIN François, MARTIN Valérie, NOIROT Michel, THOUVENOT Yveline.

Excusé non représenté : Mr VAGNE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mr GAILLARD Simon

Ordre du jour :

- 1 : Urbanisme
- 2 : Programme des travaux forestiers pour 2009
- 3 : Orientations budgétaires
- 4 : Délibérations :
 - Remboursement de frais -
 - Responsabilité pénale des élus -
 - Réparation de l'arrivée d'eau aux vestiaires du foot –
- 5 : Questions diverses

Le conseil débute à 19 h 00 par la lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 8 Décembre 2008. Mr le Maire remercie les conseillers pour la bonne organisation du repas du 17/01 organisé par la commune.

Ordre du jour

1- Urbanisme :

- Déclaration Préalable déposée par Mr GENTINE Alain, 1 Chemin des Mercureaux : pour la pose de capteurs solaires sur le toit de sa maison – Avis favorable -
- Permis de Construire pour la transformation intérieure du bâtiment de la Menuiserie PAUSET, déposé par la SCI « La Menuiserie », le bâtiment changeant d'utilisation (sociétés Ibride et Opale) . Avis favorable –

2 – Programme de travaux forestiers pour 2009 :

Délibération :

L'exposé de l'Adjoint responsable entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain :

- approuvent le programme forestier 2009 tel que présenté par l'Office National des Forêts, pour un montant total de 17 536.21 Euros TTC (16 622.00 Euros HT) –

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 –

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Cette somme se décompose en entretien pour la somme de 6166.48 Euros TTC et en investissement pour la somme de 11369.73 Euros TTC –

3 – Orientations budgétaires :

La première édition du CA 2008 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 146770 Euros.

Une fois retirées les annuités des emprunts, et encaissée une subvention DGE et le FCTVA, il reste une somme d'environ 100 000 Euros pour l'investissement en 2009 ; sachant qu'une somme de 50 000 Euros a été placée en réserve de fonctionnement et qu'il reste également 2 parcelles de terrain en instance de vente « Combe Bourgogne ».

Des investissements seront fonction de l'évolution de la conjoncture.

4 – Délibérations :

- Suite aux délibérations prises au Conseil d'Octobre pour l'achat et les échanges de terrains avec la Sci JMA et les consorts DEBOIS, le notaire a sollicité des modifications dans leur texte ; ces modifications ont été adoptées à l'unanimité –

A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser les frais suivants :

- à René MAIROT pour l'achat de peinture pour l'école (29.52 Euros)
- à Claude Gullaud pour l'achat de l'alimentation pour le repas du 17 janvier (165.09 Euros)
- à Simon Gaillard pour l'achat de matériel pour la salle des fêtes (58.73 Euros)
- et à Nicole Guillaume pour l'achat d'un store et de spots pour le secrétariat de mairie (68.40 euros) –

Suite à une proposition de l'Association des Maires Ruraux, une délibération est proposée sur le « Responsabilité pénale des élus » :

Le Conseil Municipal de Fontain, à l'unanimité, souhaite que les Parlementaires et les Pouvoirs Publics fassent évoluer la loi n° 96-393 du 13 Mai 1996, relative à la responsabilité pénale des élus locaux pour fait d'imprudence ou de négligence dans l'exercice des fonctions, afin d'éviter de nouvelles condamnations.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la réparation de l'alimentation en eau du vestiaire de football, d'un montant de 2 128.80 Euros TTC – Ces travaux seront effectués par l'entreprise PERY Père et Fils, de Naisey les Granges –

A l'unanimité, le Conseil décide de verser une subvention au Foyer Socio Educatif du CES de Saône d'un montant de 405.45 Euros – 53 élèves à 7.65 Euros –

5 - Questions diverses :

Lundi 12 en après midi, les employés communaux étaient occupés à couper du bois au Bas des Rondey ; Olivier Gallen, surpris par la chute d'un arbre qu'il venait d'abattre, a été projeté au sol ; son collègue Frédéric Gros Lambert l'a conduit aux urgences à bord du véhicule communal.

Après avoir reçu les soins, Olivier Gallen est ressorti des urgences accompagné de Frédéric Gros Lambert et ils constataient le vol du véhicule qui était stationné sur le parking public du CHU Minjoz. Plainte a été déposée.

L'état de santé de Mr Gallen a entraîné une incapacité de travail de 3 semaines.

Un état sur la ventilation des Taxes d'Habitation de Fontain est consultable en Mairie.

Pour 2009, le prix de traitement des boues à la station de Port Douvot est fixé à 419.47 Euros TTC la Tonne –

L'INSEE a communiqué la population légale au 1^{er} Janvier 2009 : 938 habitants –

Mr le Maire a reçu la copie d'une pétition envoyée aux trois opérateurs de téléphonie mobile au sujet de la mauvaise réception. Un courrier leur sera adressé par Mr le Maire ainsi qu'aux parlementaires.

La commission Infos est chargée de fournir à la CAGB, des sujets pour des articles sur la commune de Fontain à paraître dans la revue du « Grand Besançon » –

La prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 16 Février à 20 h 30 –

La séance est levée à 21 h 15 –

Vu par nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales –

A Fontain, le 21 Janvier 2009